

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA (OACI) 16/20

OPÉRATIONS RÉDUITES SUR PISTES À L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU DE MONTRÉAL (CYUL) DU 30 JANVIER 2020 AU 16 JUILLET 2020

Introduction

Depuis le 19 décembre 2019, le seuil décalé de la piste 06L est maintenu et demeurera ainsi jusqu'au 16 juillet 2020 approximativement. Le seuil de la piste 06L est décalé de 3 932 pieds.

Les travaux de réfection de la piste 06L et de la voie de circulation B2 entrepris en 2019 ont été interrompus pour l'hiver. Ils reprendront le 16 mars 2020 et se dérouleront jusqu'au 8 juin 2020 approximativement.

Les restrictions d'utilisation ci-dessous demeureront en vigueur pendant la période de construction. Les mesures d'atténuation relatives aux procédures de navigation de surface (RNAV) sur la piste 06L seront en vigueur du 30 janvier 2020 au 16 juillet 2020.

Restrictions d'utilisation

- Les procédures d'exploitation par faible visibilité sont interdites.
- La voie de circulation Echo située entre la piste 06L/24R et la voie de circulation Bravo est fermée.
- La voie de circulation Golf entre la piste 06L/24R et l'aire de trafic principale est fermée.
- L'accès à la piste 06L pour les départs s'effectue par l'entremise de la voie de circulation Bravo 2.

Configuration actuelle de la piste 06L/24R jusqu'au 8 juin 2020 approximativement

- Seuil de la piste 06L décalé de 3 932 pieds (premiers 2 948 pieds fermés et seuil de la piste 06L décalé davantage de 984 pieds).
- Altitude du seuil de la piste 06L : 102 pieds.
- Altitude de zone de poser (TDZE) de la piste 06L : 106 pieds.
- Balisage lumineux d'approche, de la zone de poser et d'axe de la piste 06L : non disponible.
- Indicateur de trajectoire d'approche de précision (PAPI) temporaire P3 du côté gauche de la piste 06L : disponible.
- Feux d'identification de seuil de piste (RTIL) temporaires de la piste 06L : disponible.

Nota : Les feux de bord de piste seront rouges et blancs entre le seuil décalé de la piste 06L et l'extrémité déplacée de la piste 24R. Les feux de bord de piste au delà de l'extrémité déplacée seront éteints, comme indiqué dans l'annexe A.

Installations pour procédures d'approche aux instruments du 30 janvier 2020 au 16 juillet 2020

- ILS de la piste 06L : non disponible.
- ILS CAT II de la piste 06L : non disponible.
- RNAV GNSS de la piste 06L : a été redessiné et guidera les aéronefs au seuil décalé.
- ILS de la piste 24R : *disponible jusqu'au 16 mars 2020 seulement.*
- RNAV (GNSS) de la piste 24R : disponible.

Distances déclarées du 19 décembre 2019 à 1700Z jusqu'au 16 mars 2020 à 1600Z

| Distances déclarées | TORA | TODA | ASDA | LDA |
|---------------------|------|------|------|------|
| Piste 06L | 7068 | 7068 | 7068 | 7068 |
| Piste 24R | 8248 | 9232 | 8248 | 7068 |

Distances déclarées du 16 mars 2020 à 1600Z jusqu'au 8 juin 2020 à 1700Z

| Distances déclarées | TORA | TODA | ASDA | LDA |
|---------------------|------|------|------|------|
| Piste 06L | 7068 | 7068 | 7068 | 7068 |
| Piste 24R | 7068 | 7268 | 7852 | 7068 |

| PISTE | INTERSECTION | TORA |
|-------|--------------|----------------|
| 06L | G | Non disponible |
| | B2 | 6975 |
| | E | Non disponible |
| | B1 | 4636 |
| | B3 | 2635 |
| 24R | B3 | 7730 |
| | B1 | 5748 |
| | E | Non disponible |
| | B2 | Non disponible |
| | G | Non disponible |

Nota 1 : Les pilotes devraient prendre note que des travailleurs et de l'équipement (véhicules avec gyrophares/feux d'obstacles clignotants jaunes) seront présents sur le site de construction.

Nota 2 : Tous les feux de piste à l'extérieur de la zone d'atterrissage/de décollage seront éteints en raison des travaux de construction.

Renseignements

Toute question concernant le présent supplément doit être adressée à :

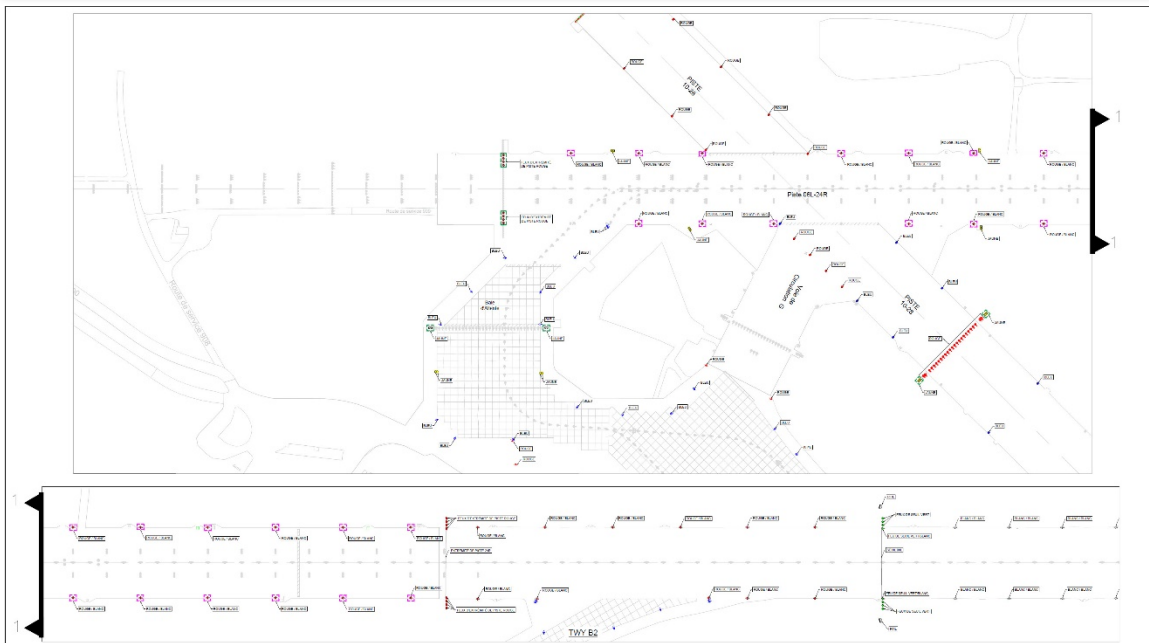
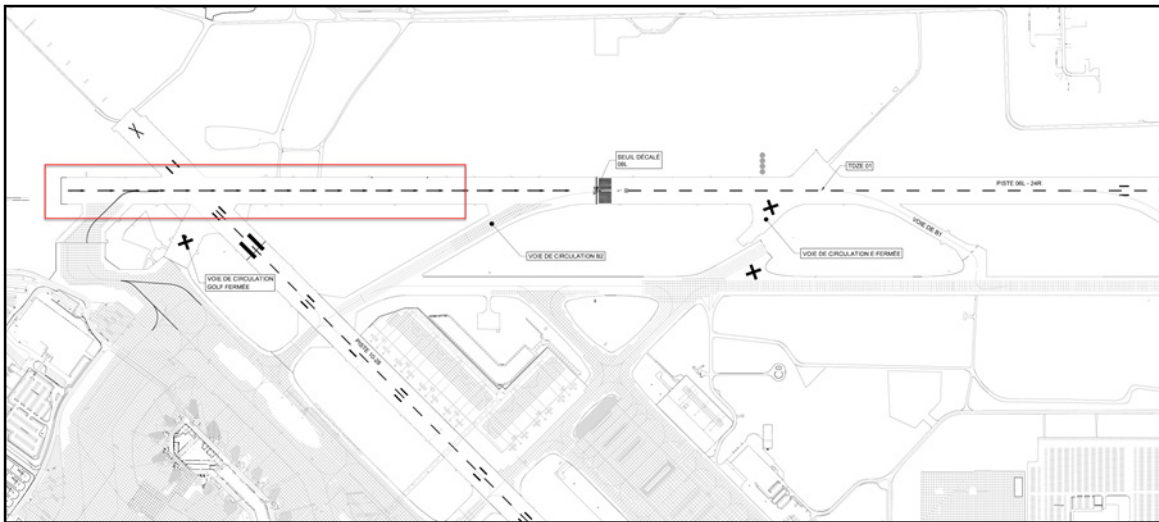
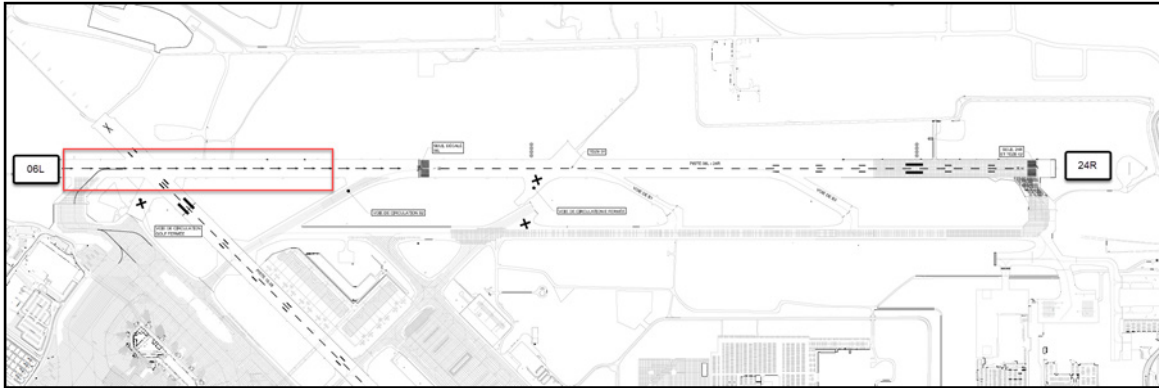
Aéroports de Montréal (ADM)
Superviseur Opérations-Air

Tél. : 514-633-3488

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'James Ferrier', with a long horizontal stroke extending to the right.

James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique

Annexe A



Feux de balisage de piste en vigueur du 19 décembre 2019 jusqu'au 16 mars 2020.